

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

# PRIME MARKET ACCESS

ACCÈS DIRECT ET PERSONNALISÉ  
À NOTRE SALLE DES MARCHÉS

 **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
Private Banking



# NOS EXPERTS À VOS CÔTÉS

Dynamique dans vos investissements et impliqué au quotidien dans vos décisions de placement, vous recherchez un service vous permettant de mettre en place vos stratégies, tout en bénéficiant de l'expertise de spécialistes dédiés. L'équipe Prime Market Access vous offre un accès direct à tous les produits et services de la salle des marchés et vous accompagne au quotidien dans vos placements.

## 1 SAVOIR-FAIRE & TECHNIQUE

Au cœur de la salle des marchés, notre équipe vous donne l'accès à toute l'expertise nécessaire pour vos investissements :

- La possibilité de traiter sur une gamme complète de produits, incluant titres, FX et produits dérivés.
- Une capacité d'exécution soignée et de structuration de toutes vos stratégies
- La souplesse et la réactivité nécessaire pour profiter des opportunités qui se présentent à vous.

## 2 FINANCEMENT & SUIVI DES RISQUES

Nous suivons en temps réel le niveau de risque de votre portefeuille afin de vous permettre de faire appel à des financements. Vous pouvez ainsi faire du levier et augmenter votre surface d'investissement.

## 3 CONFIANCE

Les échanges quotidiens, la connaissance de vos besoins et le professionnalisme de notre équipe constituent le socle de notre relation de confiance.

# UN LARGE PANEL DE PRODUITS...

Société Générale Private Banking travaille en **architecture ouverte** avec un large panel de contreparties vous donnant accès à une offre étoffée, davantage de liquidité et des prix compétitifs.

VÉHICULES D'INVESTISSEMENT	FX & DÉPÔTS	DÉRIVÉS OTC	DÉRIVÉS LISTÉS
Actions	Spots	Futures	Options vanilles
Obligations	Forwards	Options	Options exotiques
ETFs	Swaps		Interest Rate Swaps
Fonds	DAT		Accumulators
Produits Structurés			Decumulators
Warrants			Total Return Swaps
			Caps/Floors

## AU SERVICE DES CLIENTS PROFESSIONNELS

Pour pouvoir accéder à la plateforme Prime Market Access vous devez avoir la qualification de Client Professionnel au sens de la réglementation applicable. Pour cela vous devez disposer des compétences, expériences et connaissances suffisantes pour prendre vos propres décisions d'investissement et comprendre les risques encourus.

Sous réserve d'évolution législative, vous devez, en outre, remplir au moins deux des trois critères suivants :

- ▶ Vous avez effectué en moyenne dix transactions d'une taille significative par trimestre au cours des quatre trimestres précédents sur le marché concerné.

- ▶ La valeur de votre portefeuille d'instruments financiers (y compris les dépôts bancaires) dépasse 500 000 euros.
- ▶ Vous occupez depuis au moins un an ou avez occupé pendant au moins un an une position professionnelle dans le secteur financier requérant une connaissance des transactions ou des services envisagés.

Nous tenons néanmoins à attirer votre attention sur le fait que tout client particulier accédant à la catégorie de client professionnel perd certains droits réservés aux clients de détail ainsi que les éventuels droits à indemnisation qui y sont attachés.



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le document « Présentation MiFID » sur notre site internet Société Générale Luxembourg.

# DES PRODUITS ET SERVICES SUR-MESURE



## NOTRE ÉQUIPE

7

EXPERTS AU LUXEMBOURG



JOIGNABLES DE 8 HEURES À 22 HEURES(\*)



PAR TÉLÉPHONE  
**+352 47 93 11 3706**



E-MAIL & CHAT BLOOMBERG  
[pma.sglux@socgen.com](mailto:pma.sglux@socgen.com)

## NOS CLIENTS

- ▶ FAMILY OFFICES
- ▶ PROFESSIONNELS DES MARCHÉS
- ▶ CADRES DIRIGEANTS

(\*) De l'ouverture des marchés européens à la fermeture des marchés américains, y compris les jours fériés.

1

## EXÉCUTION

- ▶ **Positionnement stratégique** de la plateforme au sein de la salle des marchés : prise d'ordres en direct et transmission facilitée.
- ▶ **« Smart Execution »** : optimisation des opérations, limitation des impacts de marché, choix de la contrepartie.
- ▶ **Accès à un large panel de produits dérivés** listés et de gré à gré.

2

## SUIVI

- Pour vous apporter une réponse adaptée à vos besoins et vous donner la possibilité de **maximiser votre effet de levier**, les experts Prime Market Access **suivent et analysent** vos positions :
- ▶ **Suivi des risques en continu** : simulation d'opérations et de mouvements de portefeuille en temps réel, stress tests
  - ▶ **Financement de vos positions** vous permettant d'augmenter votre surface d'investissement

3

## CONSEIL

- Notre équipe vous accompagne dans l'optimisation de vos positions et vous envoie quotidiennement des informations ciblées selon vos besoins :
- ▶ **Conseils tactiques** : « Trade Ideas » sur produits structurés et de gré à gré, propositions d'arbitrages et de restructurations
  - ▶ **Suivi rigoureux des titres en portefeuille** : rapports personnalisés, suivi des niveaux de marchés et mise en place d'alertes personnalisées
  - ▶ **Suivi des marchés en temps réel** : envoi de commentaires de marchés quotidiens, résumés des séances et actualités micro & macroéconomiques

# CE QU'EN PENSENT NOS CLIENTS



*J'apprécie  
la mise en  
place d'alertes  
personnalisées,*

*les conseils, l'analyse  
technique ou encore  
la possibilité de traiter  
par chat Bloomberg.*

*Le service me permet aussi  
bien d'obtenir de la liquidité  
pour de grosses tailles  
sur le marché obligataire  
que l'accès à des brokers  
sur des blocs d'actions.*

*Je bénéficie également  
de pricings compétitifs  
sur des produits OTC  
complexes comme  
les accumulateurs FX.*

*La valorisation et le suivi  
des risques de mon  
portefeuille en temps réel  
me permettent d'estimer  
l'impact des arbitrages  
et des stratégies que  
je souhaite implémenter.*

*Cela me permet de  
maximiser l'utilisation  
de mon levier en fonction  
de mes besoins.*



# DÉFINITIONS

## **ACCUMULATOR / DECUMULATOR**

Structure optionnelle à zéro coût, souvent à levier, qui permet à l'investisseur d'acheter/vendre un sous-jacent à un prix bonifié prédéfini et sujette à un événement désactivant.

## **CAP**

Option sur taux d'intérêt qui permet à un emprunteur de fixer pour une période donnée et moyennant le paiement d'une prime un taux d'intérêt plafond au-delà duquel il recevra le différentiel entre le taux du marché et le taux plafond prédéfini. L'emprunteur garde avec le cap le bénéfice d'une éventuelle baisse des taux.

## **DÉRIVÉS**

Famille de produits financiers qui regroupe principalement les options, les futures, les swaps et leurs combinaisons, qui sont tous liés à d'autres actifs (actions, obligations, matières premières, taux d'intérêt, indices...) dont ils sont par construction inséparables: option sur une action, contrat à terme sur un indice... Leur valeur dépend en partie et dérive de celle de ces autres actifs.

## **ETF OU EXCHANGE TRADED FUND**

Fonds coté en Bourse qui duplique/réplique les performances d'un indice, d'une matière première, d'obligations ou d'un panier d'actifs.

Contrairement aux SICAV et FCP, un ETF est coté comme une action en bourse et enregistre donc des fluctuations de valeur tout au long de la journée.

## **FX - FOREIGN EXCHANGE MARKET OU MARCHÉ DES CHANGES**

Marché sur lequel les devises (paire de devises) sont échangées les unes contre les autres à des taux de change qui varient en permanence.

## **FORWARD**

Future à la différence près qu'il est négocié de gré à gré, entre banques et institutions financières, et non sur un marché organisé. Ce contrat offre plus de flexibilité quant aux montants, au prix d'achat ou de vente et aux échéances (produit sur-mesure).

## **OPTION**

Produit dérivé qui établit un contrat entre deux parties par lequel l'une accorde à l'autre le droit (mais non l'obligation) de lui acheter (option d'achat) ou de lui vendre (option de vente) un actif, moyennant le versement d'une prime. L'achat (ou la vente) de cet actif se fera à un prix pré-déterminé (prix d'exercice), durant une période (période d'exercice pour les options dites « américaines ») ou à une date précise, elle aussi fixée à l'avance (date d'exercice pour les options dites « européennes »).

## **OTC - OVER-THE-COUNTER OU MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ**

Marché sur lequel la transaction est conclue bilatéralement entre le vendeur et l'acheteur et non via un marché organisé, auquel il s'oppose.

Les opérations y sont souvent moins standardisées et moins normalisées.

## **SWAP DE CHANGE OU SWAP CAMBISTE**

Produit de gré à gré composé d'une transaction de change au comptant (voir Spot) assortie d'une transaction à terme (voir Forward) sur les mêmes devises mais dans le sens inverse.

Il est essentiellement utilisé par les établissements financiers et les multinationales pour gérer leur risque de change. Le swap cambiste peut s'analyser comme un emprunt dans une devise et un prêt dans une autre devise.

## **SWAP DE TAUX D'INTÉRÊT**

Produit dérivé échangé de gré à gré permettant, pour se couvrir, d'échanger un taux d'intérêt contre un autre (variable contre fixe, fixe contre variable), en général dans la même devise et ce, pendant une durée déterminée et suivant une fréquence préétablie.

Ainsi, quand on est payeur ou emprunteur swap taux fixe, cela signifie qu'on paye un taux fixe pour recevoir un taux variable.

À l'inverse, être receveur ou prêteur taux fixe signifie payer un taux variable et recevoir un taux fixe.

À noter que les swap de taux fixe contre taux fixe sont interdits par la réglementation française.

Le swap conclu entre une banque et une entreprise peut être liquidé à tout moment en calculant la valeur actuelle des flux fixes prévus au taux du marché et en la comparant au notionnel initial.

## **WARRANTS**

Contrairement aux options, le warrant est un produit émis par un établissement financier qui en assure la diffusion et la cotation.

En revanche, comme les options, il donne le droit, et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une quantité prédéterminée (parité) d'un actif financier (ou sous-jacent) dans des conditions de prix (strike) et de durée (échéance) fixées à l'avance.

## AVERTISSEMENT IMPORTANT

Société Générale Private Banking est la ligne métier du groupe Société Générale opérant à travers son siège au sein de Société Générale S.A. et de départements, succursales ou filiales, localisés sur les territoires mentionnés ci-après, agissant sous la marque « Société Générale Private Banking » et distributeurs du présent document.

Le présent document, de nature publicitaire, n'a pas de valeur contractuelle. Son contenu n'est pas destiné à fournir un service d'investissement, il ne constitue ni un conseil en investissement ou une recommandation personnalisée sur un produit financier, ni un conseil ou une recommandation personnalisée en assurance, ni une sollicitation d'aucune sorte, ni un conseil juridique, comptable ou fiscal de la part d'une quelconque entité relevant de Société Générale Private Banking.

Les informations contenues sont données à titre indicatif, peuvent être modifiées sans préavis, et visent à communiquer des éléments pouvant être utiles à une prise de décision. Les informations sur les performances passées éventuellement reproduites ne garantissent en aucun cas les performances futures.

Le prix et la valeur des investissements ainsi que les revenus qui en dérivent peuvent fluctuer, à la hausse comme à la baisse. Les variations de l'inflation, de taux d'intérêt et de taux de change peuvent avoir des effets négatifs sur la valeur, le prix et le revenu des investissements libellés dans une devise différente de celle de l'investisseur. Les éventuelles simulations et exemples contenus dans cette publication sont fournis à titre indicatif et à des fins d'illustration uniquement. La présente information peut être modifiée en fonction des fluctuations des marchés, et les informations et avis mentionnés dans cette publication peuvent être amenés à évoluer. Aucune entité Société Générale Private Banking ne s'engage à actualiser ni à modifier la présente publication, qui peut devenir obsolète après avoir été consultée, et n'assumera aucune responsabilité à cet égard.

Les offres liées aux activités et aux informations patrimoniales et financières évoquées dans le présent document dépendent de la situation personnelle de chaque client, de la législation qui lui est applicable ainsi que de sa résidence fiscale. Il est de la responsabilité de l'investisseur potentiel de s'assurer avec ses conseils juridiques et fiscaux, qu'il respecte les dispositions légales et réglementaires de la juridiction concernée. Cette publication n'est en aucune manière destinée à être diffusée aux États-Unis, ni à un résident fiscal américain, ni à une personne ou dans une juridiction pour laquelle une telle diffusion serait restreinte ou illégale.

Les offres liées aux informations patrimoniales et financières présentées peuvent ne pas être adaptées ou autorisées au sein de toutes les entités Société Générale Private Banking. En outre, l'accès à certaines de ces offres est soumis à des conditions notamment d'éligibilité. Certaines offres liées aux informations patrimoniales et financières citées peuvent présenter divers

risques, impliquer une perte potentielle de la totalité du montant investi voire une perte potentielle illimitée, et n'être en conséquence réservées qu'à une certaine catégorie d'investisseurs, et/ou n'être adaptées qu'à des investisseurs avertis et éligibles à ces types d'offres.

Par conséquent, avant toute souscription d'un service d'investissement, d'un produit financier ou d'un produit d'assurance, selon le cas et la législation applicable, l'investisseur potentiel sera interrogé par son banquier privé au sein de l'entité Société Générale Private Banking dont il est client sur ses connaissances, son expérience en matière d'investissement, ainsi que sur sa situation financière y compris sa capacité à subir les pertes, et ses objectifs d'investissement y compris sa tolérance aux risques, afin de déterminer avec lui s'il est éligible à souscrire le/les produit(s) financier(s) et/ou le/les service(s) d'investissement envisagé(s) et si le(s) produit(s) ou le/les service(s) d'investissement est/sont compatible(s) avec son profil d'investissement.

L'investisseur potentiel doit également (i) prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du service ou produit envisagé (prospectus, règlement, statuts, document intitulé « informations clés pour l'investisseur », Term sheet, notice d'information, conditions contractuelles...), notamment celles liées aux risques associés; et (ii) consulter ses conseils juridiques et fiscaux pour apprécier les conséquences juridiques et le traitement fiscal du produit ou service envisagé. Son banquier privé est également à sa disposition pour lui fournir de plus amples informations, déterminer avec lui s'il est éligible au produit ou service envisagé qui peut être soumis à des conditions, et s'il répond à ses besoins.

En conséquence, aucune entité relevant de Société Générale Private Banking ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise par un investisseur sur la base des seules informations contenues dans ce document. Le présent document est confidentiel, destiné exclusivement à la personne qui le consulte, et ne peut être ni communiqué ni porté à la connaissance de tiers, ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de l'entité Société Générale Private Banking concernée.

Le groupe Société Générale maintient effective une organisation administrative prenant toutes les mesures nécessaires pour identifier, contrôler et gérer les conflits d'intérêts. À cet effet, les entités Société Générale Private Banking ont mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts permettant de gérer et prévenir les conflits d'intérêts. Pour plus de détails, les clients de Société Générale Private Banking peuvent se reporter à la politique de gestion des conflits d'intérêts disponible sur simple demande auprès de leur banquier privé. Société Générale Private Banking a également mis en place une politique de traitement des réclamations formulées par ses clients, disponible sur simple demande auprès de leur banquier privé ou sur le site Internet de Société Générale Private Banking ([www.privatebanking.societegenerale.com](http://www.privatebanking.societegenerale.com)).

## AVERTISSEMENTS SPÉCIFIQUES PAR JURIDICTION

**FRANCE:** Le présent document est distribué par Société Générale, banque française autorisée et supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4, place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (« BCE ») et enregistrée auprès de l'ORIAS en qualité d'intermédiaire en assurance sous le numéro 07022493 orias.fr. Société Générale est une société anonyme française au capital de 1 003 724 927,50 euros au 17 novembre 2023, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, et dont le numéro d'identification unique est 552 120 222 R.C.S. Paris. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur [www.privatebanking.societegenerale.com](http://www.privatebanking.societegenerale.com).

**LUXEMBOURG:** Le présent document est publié et distribué au Luxembourg par Société Générale Luxembourg, société anonyme enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6061 et établissement de crédit autorisé et régi par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »), sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (« BCE »), et dont le siège social est sis 11, avenue Émile Reuter – L 2420 Luxembourg. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur <https://www.societegenerale.lu/>. Aucune décision d'investissement quelle qu'elle soit ne pourrait résulter de la seule lecture de ce document. Société Générale Luxembourg n'accepte aucune responsabilité quant à l'exactitude ou autre caractéristique des informations contenues dans ce document. Société Générale Luxembourg n'accepte aucune responsabilité quant aux actions menées par le destinataire de ce document sur la seule base de ce dernier, et Société Générale Luxembourg ne se présente pas comme fournissant des conseils, notamment en ce qui concerne les services d'investissement. Les opinions, points de vue et prévisions exprimées dans le présent document (y compris dans ses annexes) reflètent les opinions personnelles de l'auteur/des auteurs et ne reflètent pas les opinions d'autres personnes ou de Société Générale Luxembourg, sauf indication contraire. Ce document a été élaboré par Société Générale. La CSSF n'a procédé à aucune analyse, vérification ou aucun contrôle sur le contenu du présent document.

**MONACO:** Le présent document est distribué à Monaco par Société Générale Private Banking (Monaco) S.A.M., sise 11 avenue de Grande-Bretagne, 98000 Monaco, Principauté de Monaco, régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et la Commission de Contrôle des Activités Financières. Les produits financiers commercialisés à Monaco peuvent être réservés à des investisseurs qualifiés conformément aux dispositions de la loi n° 1.339 du 07/09/2007 et de l'Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10/09/2007. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur [www.privatebanking.societegenerale.com](http://www.privatebanking.societegenerale.com).